



## abandon de poste et licenciment

Par **sybiloute**, le **08/07/2011** à **18:02**

Bonjour ,

Voilà, j'ai demandé a mon entreprise de faire une rupture conventionnel , mais il ne font pas ca avec les vendeurs.On m'a propose de ne plus me presenter à mon poste, pour pouvoir etre licenciée dans un mois et demi. Aurais je droit au assedic ? et aurais droit au indemnité de licenciment.

Merci pour votre reponse.

Par **P.M.**, le **08/07/2011** à **18:10**

Il pourrait s'agir d'un licenciement pour faute grave donc privatif du préavis et de l'indemnité de licenciement mais l'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...